



## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

### EMISSION et ADMISSION de TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES A TAUX FIXE

5,15 % juin 2011 / juin 2021

d'un montant nominal de 93 000 000 euros

Visa de l'Autorité des marchés financiers n° 11-182 en date du 25 mai 2011

Code valeur FR0011049519

Le présent prospectus sera disponible aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) sur simple demande auprès de Crédit Agricole S.A. - Service des Publications, 12 Place des Etats Unis - 92127 Montrouge.

#### Avertissement au lecteur

« Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire ».

#### A - CONTENU ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

1. **Montant de l'émission :** 93 000 000 euros représenté par 93 000 000 titres subordonnés remboursables de un euro de nominal. Le produit brut minimum estimé de l'émission est de 93 020 460 euros.  
Le produit net minimum de l'émission, après prélèvement sur le produit brut d'environ 1 348 500 euros correspondant aux rémunérations dues aux intermédiaires financiers et d'environ 21 000 euros correspondant aux frais légaux et administratifs, s'élèvera à 91 650 960 euros.
2. **Caractéristiques des titres émis :** Les titres émis sont des titres de créance complexes
  - 2.1. **Prix d'émission :** 100,022 % soit 1,00022 euro par titre subordonné, payable en une seule fois à la date de Règlement
  - 2.2. **Période de souscription :** 30 mai 2011 au 14 juin 2011 inclus
  - 2.3. **Date d'Entrée en Jouissance :** 17 juin 2011
  - 2.4. **Date de Règlement :** 17 juin 2011
  - 2.5. **Intérêt :** Les titres subordonnés remboursables rapporteront un intérêt annuel de 5,15 % du nominal, soit 0,0515 euro par titre subordonné payable en une seule fois le 17 juin de chaque année ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré et pour la première fois le 17 juin 2012 et pour la dernière fois le 17 juin 2021, soit un taux de rendement actuariel de 5,15 %. Les intérêts seront prescrits dans un délai de 5 ans
  - 2.6. **Amortissement, remboursement :** Les titres subordonnés seront amortis en totalité le 17 juin 2021 par remboursement au pair ou, si ce jour n'est pas un Jour de Règlement TARGET, le Jour de Règlement TARGET suivant.  
L'Emetteur s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement. Toutefois, il se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange (selon la réglementation applicable), ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation.  
L'Emetteur devra requérir l'accord préalable du secrétariat général de l'Autorité de Contrôle prudentiel pour effectuer des rachats en bourse dès que le montant cumulé de titres rachetés excédera 10 % du montant initial de l'emprunt ainsi que pour procéder à des offres publiques d'achat ou d'échange.  
Les titres subordonnés ainsi rachetés seront annulés.
- 2.7. **Durée et vie moyenne :** 10 ans à compter de la Date de Règlement
- 2.8. **Rang de créance - Maintien de l'emprunt à son rang :**

**Subordination du capital**

En cas de liquidation de l'Emetteur, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés, ultérieurement par l'Emetteur tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant, le cas échéant

**Non subordination des intérêts**

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang**

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
- 2.9. **Garantie :** La garantie octroyée par Crédit Agricole S.A. est totale et subordonnée : le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires, est garanti irrévocablement pendant toute sa durée par Crédit Agricole S.A.

La mise en oeuvre de la garantie ainsi octroyée par Crédit Agricole S.A. ne pourra toutefois, en cas de liquidation du garant, avoir pour effet de privilégier les porteurs de titres des présentes émissions par rapport aux créanciers du garant détenteurs de titres ou de créances subordonnés. En conséquence, le remboursement des présents titres n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers du garant, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à ce dernier et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres dits « super subordonnés » prévus à l'article L.228-97 du code de commerce. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par le garant tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

- 2.10. Notation :** Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation. Les notes attribuées au Garant respectivement par les agences Fitch Ratings, Moody's, et Standard and Poor's pour la dette à long terme de l'émetteur sont de AA- (perspective stable), Aa1 (perspective stable), et A+ (perspective stable).
- 2.11. Mode de représentation des porteurs de titres :** Faisant application de l'article L.228-46 du Code de Commerce, les porteurs de titres subordonnés sont groupés en une masse (la Masse) jouissant de la personnalité civile. Faisant application de l'article L.228-47 du dit Code, sont désignés :
- Le représentant titulaire est :* Monsieur Stéphane MONIN  
demeurant : 3, rue du Sommet des Alpes – 75015 PARIS  
*Le représentant suppléant est :* Monsieur Philippe de LAMARZELLE  
demeurant : COUPLEHAUT – 61560 COURGEOUST
- 2.12. Le service financier** de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis ..... ) centralisé par CACEIS Corporate Trust mandaté par l'Emetteur, sera assuré par les intermédiaires teneurs de comptes et le service des titres subordonnés remboursables (transfert, conversion) est assuré par CACEIS Corporate Trust mandaté par l'Emetteur.
- 2.13. Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige :** droit français.  
Les tribunaux compétents, en cas de litige, sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse et, sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.
- 2.14. But de l'Emission :** Le produit de cette émission a pour but d'alimenter les Caisses Régionales de Crédit Agricole en fonds propres complémentaires au sens de l'article 4 d du règlement CRBF 90-02.  
Radian S.A utilisera ce produit pour souscrire à des émissions de Bons à Moyen Terme Subordonnés (BMTNS) émis par ces Caisses régionales.

## B - ORGANISATION ET ACTIVITE DE L'EMETTEUR

- 1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur, ses organes d'administration :**  
**Forme et Législation :** Radian est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le nouveau code de commerce.  
**Objet social :** Elle a pour objet de faciliter à moyen et long terme toutes opérations initiées par des entités affiliées à Crédit Agricole S.A., dont les émissions de bons ou emprunts subordonnés ou non, de nature obligataire, employés à la souscription de titres émis par les Caisses Régionales de Crédit Agricole.  
**Principaux actionnaires :** Toutes les Caisses Régionales, au nombre de 39 au 31 décembre 2010, sont représentées au sein du capital. 5 Caisses Régionales détiennent chacune plus de 5 % du capital social.
- 2. Renseignements de caractère général concernant le capital :**  
**Capital social :** Le montant du capital social est de 750 000 euros, divisé en 50 000 actions entièrement libérées.  
Depuis le 18 juin 1999, la valeur nominale d'une action a été fixée à 15 euros.
- 3. Renseignements concernant l'activité de l'émetteur :**  
*Bilan de la S.A. RADIANT (aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009) (en milliers d'euros)*

| ACTIF                                 | 31/12/2010<br>audités | 31/12/2009<br>audités |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif Immobilisé</b>               | <b>2 464 981</b>      | <b>2 680 044</b>      |
| Autres créances                       | 177                   | 195                   |
| Valeurs mobilières de placement       | 1 031                 | 1 031                 |
| Disponibilités                        | 2 465                 | 2 424                 |
| <b>Actif Circulant</b>                | <b>3 674</b>          | <b>3 650</b>          |
| Primes remboursement. des obligations |                       |                       |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                    | <b>2 468 655</b>      | <b>2 683 694</b>      |

| PASSIF                  | 31/12/2010<br>audités | 31/12/2009<br>audités |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capital social          | 750                   | 750                   |
| Réserves                | 942                   | 942                   |
| Report à nouveau        | 1 144                 | 762                   |
| Résultat de l'exercice  | 131                   | 432                   |
| <b>Capitaux Propres</b> | <b>2 967</b>          | <b>2 886</b>          |
| <b>Provisions</b>       | <b>392</b>            | <b>392</b>            |
| <b>Dettes</b>           | <b>2 465 296</b>      | <b>2 680 416</b>      |
| <b>TOTAL PASSIF</b>     | <b>2 468 655</b>      | <b>2 683 694</b>      |

Les chiffres clés

Compte de résultat résumé en milliers d'euros

|                          | 31/12/2010<br>audités | 31/12/2009<br>audités |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultat d'exploitation  | - 6 085               | - 9 681               |
| Résultat financier       | 6 277                 | 10 282                |
| Résultat exceptionnel    |                       | -1                    |
| Impôts sur les bénéfices | -61                   | -168                  |
| <b>Bénéfice ou perte</b> | <b>131</b>            | <b>432</b>            |

## C - ORGANISATION ET ACTIVITE DU GARANT

**Renseignements de caractère général concernant le Garant :**

**Dénomination sociale :** Crédit Agricole S.A.

**Secteur d'activité :** Banque.

**Nationalité :** Société anonyme de droit français.

**Capital social :** Le capital social au 31 mars 2011 est de 7 204 980 873 euros, divisé en 2 401 660 291 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Au 31 mars 2011, les Caisses régionales détiennent 55,9% du capital via la SAS Rue La Boétie et les salariés 4,5% via FCPE et PEE. A la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucun autre actionnaire que la SAS Rue La Boétie détenant 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote.

**Aperçu des activités :** L'activité de Crédit Agricole S.A. se répartit en 6 pôles métiers (Banque de proximité en France – Caisses régionales ; Banque de proximité en France – LCL ; Banque de proximité à l'international ; Services financiers spécialisés ; Gestion d'actifs, assurances et banque privée ; Banque de financement et d'investissement) auxquels s'ajoute le pôle Compte propre et divers.

**Informations financières sélectionnées :**

**Données consolidées du groupe Crédit Agricole S.A.**

| (en milliards d'euros)             | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/03/2010 | 31/03/2011 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>ACTIVITE</b>                    |            |            |            |            |
| Total du bilan                     | 1 557,3    | 1 593,5    | 1 674,2    | 1 578,4    |
| Prêts et créances sur la clientèle | 362,3      | 383,2      | 373,9      | 390,5      |
| Dettes envers la clientèle         | 464,1      | 501,4      | 487,5      | 486,0      |
| Capitaux propres totaux            | 52,0       | 52,1       | 53,3       | 52,8       |
| Capitaux propres part du groupe    | 45,5       | 45,7       | 46,6       | 46,5       |

Au 31 mars 2011, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 46,5 milliards d'euros contre 45,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Le ratio de solvabilité *Tier 1* s'établit à 10,8% au 31 mars 2011 contre 10,6% au 31 décembre 2010, sans qu'il y ait eu d'opération nouvelle significative au premier trimestre 2011. Le ratio CRD de Crédit Agricole S.A. ressort à 12,8%, stable par rapport au quatrième trimestre 2010. Le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'une situation de liquidité saine. Il bénéficie également du solide appui des Caisses régionales.

**Compte de résultat consolidé-résumé**

| (en millions d'euros)        | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/03/2010 | 31/03/2011 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Produit net bancaire         | 17 942     | 20 129     | 4 824      | 5 304      |
| Résultat brut d'exploitation | 5 760      | 6 942      | 1 662      | 2 028      |
| Résultat net part du groupe  | 1 125      | 1 263      | 470        | 1 000      |

**Contribution des métiers au résultat net part du groupe de Crédit Agricole S.A.**

| (en millions d'euros)                            | 31/12/2009   | 31/12/2010   | 31/03/2010 | 31/03/2011   |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|
| Banque de proximité en France-Caisses régionales | 730          | 957          | 333        | 374          |
| Banque de proximité en France-LCL                | 574          | 671          | 151        | 195          |
| Banque de proximité à l'international            | (458)        | (928)        | (97)       | (59)         |
| Services financiers spécialisés                  | 457          | 536          | 127        | 160          |
| Gestion d'actifs, assurances et banque privée    | 1 357*       | 1 509        | 349        | 443          |
| Banque de financement et d'investissement        | (320)        | 975          | 157        | 330          |
| Compte propre et divers                          | (1 215)*     | (2 457)      | (550)      | (443)        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 125</b> | <b>1 263</b> | <b>470</b> | <b>1 000</b> |

\* Données 2009 retraitées du transfert de BFT en Compte propre et divers.

**Evolution récente de la situation financière et perspective :**

Au premier trimestre 2011, le **produit net bancaire** (PNB) du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 5,3 milliards d'euros, en progression de 9,2% à périmètre et change constants, traduisant le dynamisme des métiers.

Le trimestre n'enregistre pas d'effet périmètre et change notable hormis la première intégration des résultats de Carispezia. Chaque métier enregistre une croissance de son PNB.

La hausse du PNB s'accompagne d'une maîtrise continue des coûts. Les **charges d'exploitation** augmentent de 2,8% à périmètre et change constants du premier trimestre 2010 au premier trimestre 2011 et le coefficient d'exploitation s'établit à 61,8%, en amélioration de 3,7 points par rapport au premier trimestre 2010.

Le **résultat brut d'exploitation** du trimestre s'établit à 2,0 milliards d'euros, en nette hausse de 22%.

Le **coût du risque** est en baisse de 23,5% par rapport au premier trimestre 2010, traduisant l'amélioration de l'environnement : il baisse notamment de 17,3% chez LCL (à moins de 80 millions d'euros), de 9,3% en Banque de proximité à l'international (à 318 millions d'euros) et de 55% en Banque de financement et d'investissement (à 130 millions d'euros). Les créances dépréciées (en principal et hors opérations de location financement avec la clientèle) représentent 4,4% des créances brutes sur les établissements de crédit et la clientèle au 31 mars 2011.

Elles sont couvertes à hauteur de 65,5%, y compris les provisions collectives.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence**, à 441 millions d'euros, traduit la performance record des Caisses régionales, dont la contribution au résultat net part du Groupe, en hausse de 12,3%, atteint un niveau inégalé depuis la cotation.

Le **résultat net sur autres actifs** n'enregistre aucun élément significatif ce trimestre, alors qu'il intégrait au premier trimestre 2010 l'impact négatif de la cession de 0,8% de la participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A.

Au total le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. atteint 1,0 milliard d'euros, multiplié par 2,1 par rapport au premier trimestre 2010 alors marqué par le poids des activités en cours d'arrêt.

#### **Résumé des principaux facteurs de risques propres au Garant et à son activité :**

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits aux pages 176 à 215 (Facteurs de risques), aux pages 216 à 244 (Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II) et les notes 3 (Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture), 4.8 (Coût du risque), 6.15 (Provisions techniques des contrats d'assurance) et 6.16 (Provisions) des notes annexes aux états financiers consolidés du Garant au 31 décembre 2010, ces notes spécifiques figurant aux pages 285 à 300, 306, 328, 329 à 331 respectivement du document de référence du Garant déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2011 sous le numéro D.11-0146 ainsi que les facteurs de risques décrits dans les actualisations du document de référence du Garant déposées auprès de l'AMF le 28 mars 2011 sous le numéro D.11.0146-A01, le 16 mai 2011 sous le numéro D.11.0146-A02 ainsi que les facteurs de risques suivants :

- Risque de crédit,
- Risques de marché,
- Risques liés aux expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*
- Risques liés à la gestion du bilan (risques financiers structurels, de taux d'intérêt global, de change, de liquidité et de Financement, politique de couverture),
- Risques du secteur de l'assurance,
- Risques opérationnels,
- Risques juridiques,
- Risques de non-conformité

#### **D - RESUME DES FACTEURS DE RISQUES**

Certains facteurs peuvent affecter l'aptitude de l'Emetteur à respecter ses engagements relatifs aux Titres Subordonnés Remboursables.

Ces facteurs sont repris en page 2 du prospectus sous la dénomination « Facteurs de risque » et précisent (i) certains facteurs de risques liés à l'Emetteur ou à son secteur d'activité, (ii) certains facteurs de risques liés à l'activité du Garant et au Garant pouvant affecter la capacité du Garant à remplir ses obligations au titre des Titres Subordonnés Remboursables, (iii) certains facteurs de risque liés aux Titres Subordonnés Remboursables et (iiii) des risques de marché et autres facteurs de risque. Ainsi l'attention des investisseurs est attirée notamment sur la particularité liée à la subordination des Titres Subordonnés Remboursables.

Les investisseurs devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les Titres Subordonnés Remboursables.

#### **Risques particuliers**

Les titres vendus avant la date de remboursement normal risquent d'enregistrer une moins-value, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché ou d'insuffisance de la demande sur le marché au moment de la vente.

#### **E - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

##### **Documents accessibles au public**

Les documents relatifs à la Société RADIAN et, en particulier, ses statuts, ses comptes, ses rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les commissaires aux comptes, peuvent être consultés au 91-93 boulevard Pasteur -75015 PARIS

Des compléments d'informations sont disponibles dans le document de référence du Garant déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2011 sous le numéro D.11-0146, de ses actualisations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2011 sous le numéro D.11-0146-A01, le 16 mai 2011 sous le numéro D.11-0146-A02, dans le prospectus Radian ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le numéro de visa 11-002 en date du 5 janvier 2011, dans le rapport financier annuel au 31 décembre 2010 de la société Radian qui a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers et d'une publication en date du 27 avril 2011.